MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم :

93 575

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B.P 826 RABAT

المغرب
CND
MAROC

مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F 1

AIMF
Association internationale des maires
et responsables des capitales et métropoles
partiellement ou entièrement francophones

COLLOQUE INTERNATIONAL

TRANSPORTS URBAINS

Casablanca, les 28, 29 et 30 Novembre 1988

93 0573

COORDINATION DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS A RABAT

93 11 3 93 0573

PAR : MR NACIRI

RATR Rabat

(T COORDINATION DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS A RABAT

-=-=-

Par Mr. NACIRI

Directeur de la Régie Autonome des Transports Urbains de Rabat - Salé.

-=-=-

Le réseau de Transport Public Urbain s'étend à toutes les collectivités constituant la Wilaya de Rabat, soit 6 Municipalités et 6 Communes Rurales situées dans la banlieue de la Capitale.

La Régie doit, en principe, être présente sur les 44 lignes du réseau. Les Sociétés privées, au nombre de 6, exploitent, parallèlement à la Régie, les lignes qui leur ont été concédées et réparties selon un partage du réseau en 6 zones.

Zone de RABAT EST.

Zone de RABAT SUD.

Zone de RABAT OUEST.

Zone de TEMARA.

Zone de RABAT - SALE I.

Zone de RABAT - SALE II.

L'attribution des lignes au privé s'est effectuée sur la base d'un certain nombre de principes :

- Les trajets aller et retour sont identiques à ceux de la Régie,
- Les arrêts, stations et terminus sont communs à tous les autobus (Régie et privé).
- En dehors du centre ville où le passage par certains axes est obligé pour deux ou plusieurs concessionnaires, les trajets des lignes d'un concessionnaire sont autant que possible séparés de ceux d'un autre concurrent, de telle sorte, que généralement, sur toutes les lignes ne doivent coexister qu'un seul concessionnaire et la Régie.
- Les tarifs (2,20 DH) sont uniformes sur tout le réseau y compris dans les minibus exploités par la Régie (qui exploite également des autobus de grande capacité à tarif plus bas assurant en outre le transport des abonnés scolaires et étudiants).

Ainsi aux différents points d'arrêts l'usager a le choix entre les véhicules privés (places assises), Les Minibus de la Régie (places assises également), et les autobus traditionnels.

Un Comité Technique, présidé par le Secrétaire Général de la Wilaya, et réunissant les responsables des services techniques de cette autorité, et ceux des différentes Sociétés concessionnaires et de la Régie a été institué à l'initiative du Wali de Rabat - Salé. Il tient des réunions périodiques (deux fois par mois) et toutes les fois que celà s'avère nécessaire.

.../...

Ce Comité assure la coordination entre les différents exploitants et veille au bon fonctionnement du service public de transport et au respect des clauses du contrat de concession.

Les responsables de la police sont parfois invités à participer aux réunions du Comité Technique toutes les fois que des problèmes de circulation ou de sécurité se trouvent posés.

L'action de ce Comité a produit des résultats positifs remarquables. Elle a permi notamment :

- de fixer le nombre de véhicules sur chaque ligne ;
- d'élaborer une discipline à laquelle sont assujettis tous les véhicules ;
- de moduler les fréquences sur chacune des lignes en tenant compte des heures creuses et des moments de pointes ;
- d'éviter l'encombrement du centre ville et notamment des stations principales qui s'y trouvent en imposant le stockage des véhicules dans les terminus qui se trouvent presque tous en banlieue ;
- de retenir le principe de concevoir et installer un même type d'abris de moyens de signalisation et d'information, et de les financer en commun.

Le Comité Technique peut également examiner et proposer toutes sortes de mesures qu'il juge utiles pour l'amélioration des conditions de circulation des autobus ou de transport des usagers.

.../...

Actuellement le parc total d'autobus de toutes catégories circulant à Rabat s'élève à 320 véhicules réparti comme suit :

Privé 200

Régie ..... 120 dont 60 Minibus.

La moyenne des passagers transportés par jour atteint :

pour la Régie : 140.000 voyageurs dont 40.000 abonnés,

pour le privé : 180.500 voyageurs (estimation)

soit une moyenne totale journalière de 360.500 passagers.

Relevant de la Division Technique de la Wilaya le Service des Transports Urbains suit de près le fonctionnement des autobus, veille au respect de la discipline arrêtée par le Comité Technique et des clauses des contrats de concessions, et relève les infractions ou manquements à celles-ci.

71/118(5)

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC

CODUD	
INDEX A 010	TRET
NAME A 020	

STATUT A 150	C	D	PAYS PROD. A 160	MA
TYPE BIBL. A 171	B			

ISN	
NONAT A 110	
NAC A 090	93-0575
CODBI A 121	
COTRA A 122	

NIVUD A 131	A	(M)	C	NIVSC A 132	M	(C)	S

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

INDICATEURS BIBLIOGRAPHIQUES	RÉUNION	DICTIONNAIRE	DONNÉES NUMÉRIQUES	THÈSE	TEXTE LÉGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTE(S) INCLUSE(S)	RÉSUMÉ	NON CONVENTIONNEL	REVUE
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	(V)	R

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)

A 210 AUTEUR ET AFFIL	NACIBI / Direction de la Régie Autonome des transports Urbains de Rabat-Salé / MA
A 220 COLLECTIVITE AUTEUR	
A 230 TITRE UD	Coordination des transports publics urbain à Rabat
A 240 A 250	TITRES TRADUITS . . . . . Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S/)

A 310 AUTEUR	
A 320 COLLECTIVITE AUTEUR	Association Internationale des maires et responsables des capitales et metropoles partiellement ou entierement francophones /
A 330 TITRE DOCUM GENER	Colloque International transports urbains
A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE	
A 420 VOLNUM	A 430 ISSN

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	1993-10-27
DATSA D 110	
DATMI D 120	

A 540 LIEUD	Fr.	A 560 LANRES			
A 611 NEDIT	AIHF				
A 612 VEDIT	Casablanca			A 613 CPEDI	M:A -:-
A 620 DATE	1988			A 630 ANNEE	1988
A 641 COLLP	4 p.	A 642 COLLN			
A 650 NODOC					
A 660 ISBN		A 670 EDITN			
A 711 REUNN	Colloque international transports urbains				
A 712 REUNV	Casablanca	A 713 REUNP	M:A	A 714 REUND	28-30 Novembre 1988
A 720 THESE					
A 730 / A 740	Brevet / Projet : utiliser le bordereau 2 :"Données complémentaires"				
A 810 DISPO		A 820 NOTES			

ZONES B ET C

B 110 ISO COGEO

B 120 à B 170 : utiliser le Bordereau 2

B 210 - DESC:

/TRANSPORT URBAIN/, /WILAYA DE RABAT SALE/,
/ENTREPRISE PRIVEE/
/REGIE DE TRANSPORT URBAIN/

B 320-RESUM

MAROC - Codes spécifiques

C 410 GEO Z0110

C 420 GLG

C 430 HYL

C 440 STR

C 450 BOT

C 460 GHR

C 470 OFF

C 480 STAT

93-AC-3   93-0575

FIN

النهاية

9

مشاهد

VUES